



Paris, le 27 juin 2016

Compte rendu du groupe de travail PRS du 20/06/2016

Ce groupe de travail présidé par Audran Le Baron (Chef du service de la gestion fiscale) visait à évoquer la situation des PRS.

En réponse aux propos liminaires des organisations syndicales, qui toutes émettaient de vives réserves sur le bilan des PRS, Audran Le Baron a rejeté l'idée que la situation serait sombre. Il a toutefois précisé qu'il n'était pas dans ses intentions de dire que tout allait bien pour autant.

Pour la Direction Générale, l'objectif recherché est de trouver un cadre organisationnel permettant de renforcer l'exercice de la mission de recouvrement et plus particulièrement le recouvrement forcé et d'identifier ce qui va moins bien pour améliorer l'ensemble du dispositif. Audran Le Baron a déclaré comprendre les interventions et revendications sur la question de l'emploi mais il rappelle, qu'à son niveau, il doit faire avec les moyens tels qu'ils lui sont alloués pour exercer la mission. Il concède toutefois, que trop d'agents sont peut-être amenés à ne pas pouvoir suivre les formations utiles au bon exercice de la mission à cause des surcharges de travail. Pour lui, il est hors de question de cautionner l'auto censure ou la censure du chef de service en matière de formation car « ce n'est jamais une bonne chose que de se passer de formation ».

La Centrale a confirmé qu'un module de formation PRS de 32 jours est en cours de finalisation.

En réponse à nos interventions sur le délitement du lien de proximité avec les usagers, Audran Le Baron s'est inscrit en faux. Pour lui, le métier de recouvrement nécessite une proximité avec le contribuable, et l'administration s'y attelle. Mais de quelle forme de proximité parle-t-il ? Sur ce point, il n'a pas plus explicité sa pensée. Pour notre part, nous avons rappelé que le principe de proximité doit s'appuyer sur des services accessibles au public, sur des relations directes entre les agents et les usagers, sur des agents pouvant aller sur le terrain, notamment en utilisant le droit d'enquête, etc.

Nous avons émis des doutes sur un concept de proximité largement adossé aux contacts numériques. En écho à nos propos, un collègue comptable a tenu à témoigner de la réalité de son quotidien, en insistant sur la plus-value apportée par des entretiens réguliers et directs avec les redevables. Pour la Direction Générale, certaines évolutions, comme le protocole défini avec les cabinets comptables et l'accès à leur portail, sont de nature à faciliter les relations avec les tiers.

Toujours concernant la situation des PRS, la Direction Générale a précisé que les effectifs en ETP sont passés de 719 emplois en 2013 à 984 en 2016. Cette augmentation de 37 % des effectifs avait pour objectif de compenser le transfert de charge lié aux procédures collectives. Pour la Centrale, les transferts ont été suffisants car les besoins ont été couverts ! Elle a estimé toutefois qu'il peut y avoir une grande disparité de situations sur le territoire, du fait notamment que les transferts d'emplois n'ont pas forcément été accompagnés par les agents maîtrisant la mission. Pour la Direction Générale, en matière d'emploi, il y a une « ligne de crête » non évidente à aborder entre les règles de gestion, la richesse des parcours, l'expérience, la notion de choix ou de profil. Pour Solidaires Finances Publiques, deux questions sont essentielles ; d'une part la défense de la proximité assurant ainsi partout un maillage de terrain proche des usagers, et d'autre part la question de l'emploi. Nous avons dénoncé les concentrations appuyées et rappelé que la remise en cause des règles de gestion dont le principe de la mobilité choisie, n'est pas la solution appropriée pour régler les manques de moyens humains et la perte d'expertise constatée globalement dans le réseau. Nous avons également demandé que soit étudiée, pour apporter plus de soutien aux agents du recouvrement, la création de poste d'Idiv expert. A noter que cette fois encore, les bureaux RH



étaient absents de cette réunion.

Concernant l'expérimentation PRS DIRCOFI, la Direction Générale a rappelé que si 4 DIRCIFI sont expérimentatrices elle n'a pas à ce jour suffisamment de recul pour en tirer un bilan synthétique et précis. Sur ce point, nous avons réitérés nos réserves sur le bien fondé de cette expérimentation. En réponse à nos questions sur les conséquences des transferts de brigades BDV vers les DIRCOFI, de la refonte de certains périmètres régionaux suite à la fusion des régions, la Direction Générale est restée dans le flou le plus total. Pour elle, les données actuelles sont trop aléatoires mais elle a précisé qu'en fonction des résultats qui seront tirés au terme d'une année d'expérimentation, il sera alors envisagé d'aller vers tel ou tel scénario.

Il nous a semblé important à ce stade de la discussion de rappeler les difficultés rencontrées par les PRS ainsi que l'épuisement des agents, tout en insistant sur le fait que de nombreux agents ont l'impression d'exercer une mission peu considérée par leur direction. Pour Audran Le Baron, la détresse des agents est un point bien connu par l'administration et il estime que grâce à la structuration en PRS, les agents sont désormais mieux soutenus.

Concernant la concentration des procédures collectives, Audran Le Baron a considéré qu'elle rend la mission plus lisible. Plus globalement, il est apparu que la Direction Générale évalue la mission comme extrêmement chronophage et « tatillonne » pour des résultats infimes. Pour Laurent Martel (sous directeur de la sous direction des professionnels et de l'action en recouvrement), il en résulterait un métier pénible qu'il convient d'alléger. Dès lors, il affirme qu'il faut s'atteler à simplifier certains textes de loi et certaines procédures (la publicité du privilège du trésor est présenté comme complexe et donc à revoir, comme elle envisage de modifier le traitement des créances postérieures à l'ouverture d'une procédure collective). Solidaires Finances Publiques a rappelé que de très nombreux agents s'attachent à faire en sorte que cette mission soit correctement exécutée et qu'elle relève d'une législation qu'ils appliquent avec diligence et avec un réel intérêt professionnel. Nous avons également évoqué le contexte économique qui influe sur le flux du recouvrement, des procédures collectives et nous avons surtout précisé que la mission s'inscrit dans une chaîne de travail qui démarre dès l'assiette. Nous avons insisté sur le manque de moyens qui entrave le bon fonctionnement de la DGFIP à toutes les étapes de cette chaîne et qui a des conséquences indiscutables sur la mission de recouvrement (rôle de conseil fragilisé, paiement spontanés non obtenus, méconnaissance du terrain, etc). Sur ce point, Christine Mangas (Cheffe du bureau droits et outils du recouvrement) a insisté sur la nécessité « de se parler » entre services et notamment entre les services de vérifications et de recouvrement.

Concernant RSP, la Direction Générale a rappelé qu'il s'agit d'un projet partagé entre GF2 et Cap Numérique. Elle reconnaît que l'expérimentation dans le département de l'Eure a été « cahotique » à son début, Audran Le Baron parlant même d'accident industriel dû au « plantage » de l'application Miriam. Il estime que désormais, RSP est mieux appréhendé par les équipes et que depuis mi 2015, le niveau de maturité a été atteint. La nouvelle expérimentation dans le département de l'Aisne se passe de manière satisfaisante pour la Direction Générale, même si des demandes d'améliorations ont été enregistrées. Pour la Centrale, RSP n'apporte que des améliorations et renforce la synergie et les mutualisations entre SIE et PRS. Pour elle, le produit est « mûr » et la généralisation à l'ensemble du réseau est prévue. La Direction Générale nous a annoncé qu'elle se fixait pour objectif qu'à la fin de 2016, le 1/3 Nord de la France soit passé sous RSP. Solidaires Finances Publiques a mis en garde l'administration sur les conséquences d'un déploiement qui n'a visiblement pas pris en compte tous les risques potentiels. Nous estimons que des discussions seront nécessaires sur l'évolution de la mission et de son pilotage si, comme le prétend l'administration, l'application RSP sera fortement structurante.



Concernant les ANV, l'harmonisation des pratiques est pour la DG nécessaire et une instruction a été adressée début juin pour fixer des règles de gestion allégée. Le seuil des 20 000 euros a été confirmé et il est le fruit selon la DG d'après discussions avec la cour des comptes. Les services devant très vite procéder au toilettage de leur stock.

A l'issue de la réunion, nous avons regretté que la question des moyens ne soit pas réellement appropriée par la Direction Générale. Nous avons souhaité que ce sujet essentiel soit réellement abordé lors d'un prochain GT en y incluant également les modalités et les moyens humains permettant de mieux soutenir la mission de recouvrement sans oublier celle des huissiers et l'exercice du droit d'enquête.

En conclusion, la Direction Générale entend améliorer le rendement des services du recouvrement, parlant même d'être plus réactif dans le recouvrement des « factures » adressées aux usagers. Pour Solidaires Finances Publiques, rien dans les projets de la DGFIP ne permet d'identifier une volonté marquée d'améliorer les conditions d'exercice de la mission et les conditions de travail des personnels.